

# Projets Médicaux Partagés

Orientations stratégiques  
pour l'élaboration des PMP

# Le contexte

- La mise en œuvre des GHT et la définition des PMP : une réforme importante qui exige une démarche progressive
- PMP : une production en 3 étapes par les établissements
  - ✓ 30 juin 2016
  - ✓ 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - ✓ 1<sup>er</sup> juillet 2017
  - ⇒ Validation par le DGARS
- PRS : élaboration en 2017 pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018

# La méthode

- Privilégier dès maintenant un dialogue pour permettre la bonne articulation entre PRS et PMP des GHT
- En définissant:
  - le rôle de chacun : établissements et ARS
  - les orientations à partager par territoire afin de garantir une offre de soins pérenne

# Le rôle des établissements

La stratégie de groupe public n'est pas le repli du secteur public sur lui-même et doit permettre de faire, de faire avec ou de faire faire l'ensemble des prestations permettant :

- Une organisation optimale des filières de soins au sein des établissements publics : MCO, psychiatrie, SSR et médico-social
- Un renforcement de la collaboration avec la médecine de ville et les professionnels de santé de ville, et si celle-ci est manquante, en créant les centres de santé, maisons de santé ou pôles de santé
- De structurer et d'améliorer les coopérations existantes avec le secteur privé de façon à offrir aux patients une offre complète sur le territoire et en dehors du territoire pour le recours

# Le rôle des CHRU

- Des missions à décliner dans les futures conventions d'associations : formation initiale, démographie médicale, recherche, rôle de référence et recours
- Des missions prioritaires rappelées par l'ARS aux 3 CHRU :
  - ✓ formation initiale et démographie médicale
  - ✓ CHRU comme garant du développement durable des ressources médicales à l'échelle d'un territoire de plusieurs GHT
- Un accompagnement privilégié de l'ARS GE en soutien des travaux de gouvernance territoriale auprès des GHT

# Le rôle de l'ARS

- Elle est le garant de l'équité de traitement public/privé : les règles du jeu sont établies et présentées
  - ⇒ principe de **transparence** qui permet de comprendre les éléments concurrentiels et le chemin à parcourir
- Elle est le garant de l'égal accès aux soins des patients
  - ⇒ **principe d'égalité et d'accessibilité aux soins**
- Elle est le facilitateur et l'accompagnateur des grandes réformes : elle ne fait pas à la place mais elle est en aide et en appui.
  - ⇒ **principe de subsidiarité**

# Les objectifs

- Répondre aux besoins de santé des populations de chaque territoire
- Définir une offre complémentaire et graduée pour une prise en charge adaptée des patients
- Veiller collectivement à la soutenabilité médico économique des structures de prise en charge à l'échelle de chaque territoire

# Les filières

- Diffusion d'un outil d'analyse et d'appui au dialogue : grille
- Une nécessaire dynamique progressive suivant la stratégie retenue pour répondre aux besoins des patients :
  - S'appuyer sur les filières existantes
  - Structurer les filières qui le nécessitent
  - Créer et organiser les filières qui font défaut
- Des filières jugées prioritaires : santé mentale, urgences, cancérologie et périnatalité

# Les filières – la santé mentale

- Éléments de contexte
  - Enjeu de santé publique majeur – au 3<sup>ème</sup> rang des maladies après les cancers et les maladies cardio-vasculaires) ;
  - Nécessité de coordination entre une pluralité d'acteurs : MCO & psychique / sanitaire & médico-social & social
- Les enjeux
  - Structurer les filières de prise en charge entre l'ensemble des acteurs

# Les filières – les urgences

- Éléments de contexte
  - Mission de service public par excellence ;
  - Démographie médicale en tension dans un cadre de révision du décompte du temps de travail
  - Rapport GRALL
- Les enjeux
  - Assurer un maillage optimal du territoire
  - En lien avec l'organisation de la PDSA

# Les filières – la cancérologie

- Éléments de contexte
  - Enjeu de santé publique majeur ;
  - Une activité encadrée, soumise au respect de seuil
  - Des possibilités de complémentarités (centres associés)
- Les enjeux
  - Assurer un maillage optimal du territoire avec une offre de soins graduée

# Les filières – la périnatalité

- Éléments de contexte
  - Activité relevant en très grande partie du seul service public ;
  - Démographie médicale en tension ;
- Les enjeux
  - Structurer une offre de soins graduée